

SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2020

PRESIDENT : Lionel SAILLARD

PRESENTS : M. ARLAY François, M. CHARBONNIER Robert, M. COULIOU Philippe, M. CORREIA José-Carlos, M. DELACROIX Jean-Marie, M. DUMONT Anicet, M. LEFEL Guillaume, M. MATELOT Noël, M. SAILLARD Lionel, Mme BOIVIN Annie, Mme DHEDIN Julie, Mme DENOUEFFE-RENOU Armelle, Mme FELIX Monique, Mme LESUEUR Eliane, Mme SAVOYE Isabelle.

Après lecture les Procès-Verbaux du 16 Juin et du 10 Juillet 2020 sont adoptés.

Prise de photo de groupe du Conseil Municipal : **Décision Modificative n°1**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la décision municipal suivante

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D605 achat de matériels		10 300.00 €		
D615221 bâtiment publics	44 500.00 €			
D615232 réseaux	10 600.00 €			
D023 virement à sect° d'investissement		44 800.00 €		
Total	55 100.00 €	55 100.00 €		
INVESTISSEMENT				
D2041582-138 Enf. De réseaux		27 800.00 €		
D2111 Terrain nu		600.00 €		
D21538-138 Enf. De réseaux		16 400.00 €		
R021 virement de la sect° de fonctionnement				44 800.00 €
Sous-total		44 200.00 €		44 800.00 €
D21538/041 autres réseaux		77 801.00 €		
R13258/041 subv des autres groupements				77 801.00 €
Sous-total		77 801.00 €		77 801.00 €
Total		122 601.00 €		122 601.00 €
Total général		122 601.00 €		122 601.00 €

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ces décisions modificatives.

Délibération travaux d'effacement de réseaux rue des Pommiers :

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE 76 pour l'affaire Eff+EP-2019-0-76412-M3013 et désigné « rue des Pommiers » dont le montant prévisionnel s'élève à 174 853.10 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 54 411.36 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget primitif 2020 pour un montant de 54 411.36 € T.T.C. ;
- De demande au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que la prochaine tranche de travaux d'effacement des réseaux concerne la Rue des Pruneliers et la résidence du Manoir.

Convention de financement avec la Communauté de Communes Inter Caux Vexin :

Lecture de la convention par Monsieur le Maire

Vu l'acquisition de masques en tissus lavable au moyen d'un groupement de commandes établi entre la Communauté de Communes Inter Caux Vexin et ses communs membres ;

La convention a pour objet de préciser les modalités de remboursement par la commune bénéficiaire du groupement de commandes.

Il est rappelé que la Communauté de Communes a passé commande des masques sanitaires réutilisables et payé l'intégralité des sommes dues aux fournisseurs.

La prise en charge du coût du 1^{er} masque distribué à l'habitant est assurée par la Communauté de Communes et celle du 2^{ème} masque par la commune.

Martainville-Epreville a bénéficiée de 1416 masques dont 708 masques à la charge de la commune.

Conformément au bilan financier de la Communauté de Communes, le coût est arrêté à 2.43 €

En conséquence, la somme due par la commune est donc établie à $708 \times 2.43 \text{ €} = 1\,720.44 \text{ €}$

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De régler la somme due par la commune d'un montant de 1 720.44 €

Monsieur le Maire précise que la région a offert 1500 masques jetables à la commune pour le personnel

Présentation de la maquette du site internet :

Monsieur ARLAY présente au Conseil Municipal le projet de la maquette du site internet de la commune

Monsieur CORREIA propose ses services pour le fonctionnement du site

Questions Diverses

Il est précisé que le spectacle de Noël est annulé suite au COVID 19

La distribution des cadeaux est maintenue

La réserve Incendie de 120 M3 impasse de la fontaine a été réalisée

Ouverture d'une classe supplémentaire à Martainville

- **4 classes pour 95 élèves**
- **2 services de cantine**

Il est mentionné que le panneau « Martainville » Rue des pruneliers est absent

Il est précisé que les panneaux des rues seraient à remplacer

La fibre optique devrait être opérationnelle au 1^{er} trimestre 2021

Il est signalé que le robinet d'eau au cimetière de Martainville est à réparer

Les travaux de Co-voiturage vont commencer fin septembre par l'Entreprise COLAS (attribution du Marché)

Le panneau interdiction de tourner à gauche vers la route du Moulin (implanté route du château) a été dérobé

Réserve incendie

Conformément aux prescription du règlement départementale ;

Conformément au programme de mise aux normes en matière de défense extérieure contre l'incendie de la commune de Martainville-Epreville ;

Considérant qu'il y a lieu de créer une réserve incendie supplémentaire, impasse de la Fontaine ;

Monsieur le Maire présente le projet de création d'une réserve incendie dans l'impasse de la Fontaine.

Devis GC TERRASSEMENT de St Jacques sur Darnétal :

22 658.30 € HT soit 27 189.96 € TTC

Après discussion, le Conseil Municipal :

- Accepte le devis de GC TERRASSEMENT de St Jacques sur Darnétal ;
- Donne son accord pour l'acquisition d'une parcelle d'une superficie nécessaire à l'aménagement d'une aire de retournement, laquelle sera délimitée par le géomètre ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à ces travaux ;
- De solliciter une subvention au taux le plus élevé auprès du Département et au titre de DETR.